

APPEL A PROJETS 2025 - 2027

Plateformes Territoriales pour l'Inclusion Numérique PLAT'IN

Territoires :
Plaine Commune
Paris Terres d'Envol
Est Ensemble
Grand Paris Grand Est

1 - PREAMBULE

- ***L'ambition : l'inclusion numérique pour les publics de Seine Saint-Denis***

Selon le Baromètre du numérique 2023 publié par le CREDOC en mai 2024, les équipements et les usages numériques sont désormais ancrés dans le quotidien de la population : Neuf personnes sur dix sont internautes, et 82 % de la population âgée de 12 ans et plus résidant en France métropolitaine se connecte tous les jours à internet.

Si les Français n'ont jamais été aussi nombreux à utiliser des services numériques les travaux portés par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires estime qu'un Français de plus de 18 ans sur trois est éloigné du numérique, faute de maîtriser les compétences numériques élémentaires. Plus qu'un fait générationnel, cette étude souligne le caractère éminemment social de l'éloignement au numérique, conditionnée par les conditions d'existence des individus et leur niveau de diplôme.

La transition numérique, actuellement à l'œuvre, impose de porter des politiques ambitieuses pour lutter contre le creusement des inégalités en matière de compétences numériques. La crise sanitaire a agi comme un révélateur des difficultés rencontrées par les ménages les plus modestes, aussi bien en termes de maîtrise des compétences numériques que d'accès à des procédures de plus en plus dématérialisées.

- ***La mise en œuvre : Une meilleure coordination de l'offre numérique pour les publics en insertion***

Le présent appel à projet fait suite à trois années d'expérimentation menées sur le département de Seine-Saint-Denis visant à renforcer les actions entreprises en matière d'inclusion numérique. En effet, dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt 2022-2023-2024, 3159 personnes ont bénéficié du diagnostic de leurs usages numériques, 2535 d'entre elles se sont vues remettre gratuitement un ordinateur portable subventionné par le Département et 1800 ont suivi une formation de base ou de développement des compétences.

Les besoins en équipement et en formation numérique restent néanmoins toujours d'actualité pour les foyers les plus précaires. Aussi le Département souhaite poursuivre son engagement en faveur d'un numérique plus inclusif en prolongeant l'action des Plateformes Territoriales pour l'Inclusion Numérique (PLAT'IN).

Les PLAT'IN structurent la constitution de consortium d'acteurs œuvrant pour l'autonomie numérique des publics en insertion à l'échelle de chaque établissement public territorial : Plaine Commune, Paris Terres d'Envol, Est Ensemble, Grand Paris Grand Est. Chaque plateforme répondra aux objectifs suivants :

- Accueillir, positionner, orienter et suivre les parcours des publics ;
- Structurer une cartographie de l'offre numérique sur le territoire des quatre ETP et partager cet état de l'offre disponible entre les différents acteurs pour faciliter l'orientation ;
- Observer la demande et le besoin des publics et analyser l'écart entre les demandes de ces publics et l'offre de formation, pour permettre d'identifier les offres manquantes à développer,
- Permettre le lien et la complémentarité entre les offres de grande proximité et les offres des dispositifs départementaux et régionaux ;
- Animer des échanges entre les différents opérateurs sur un territoire à l'échelle d'un EPT (échanges de pratiques, points de difficultés...).

Le Département a fait le choix de prioriser personnes en insertion pour l'accès à ce dispositif, la recherche d'emploi étant identifiée comme un point de départ pertinent à l'engagement d'une démarche d'accompagnement vers l'autonomie numérique. L'objectif visé est de proposer au moins un diagnostic à 500 personnes par territoire.

2 - OBJET DE L'APPEL A PROJET

L'appel à projet vise à identifier les actions permettant, à l'échelle de chaque EPT, d'engager une dynamique d'accompagnement des publics en insertion vers l'autonomie numérique.

Les modalités de réalisation de cet accompagnement seront adaptées aux initiatives entreprises et aux réseaux d'acteurs existants sur les différents territoires. Les projets soutenus sur chaque territoire pourront donc varier dans leurs modalités de mise en œuvre.

Les propositions devront néanmoins inclure des actions permettant la mise en œuvre d'un accompagnement d'ensemble des bénéficiaires tel que :

- **Une première phase de diagnostic individuel des bénéficiaires**

Cet accompagnement devra nécessairement s'appuyer sur une phase de diagnostic individuel des usages et équipements numériques (minimum 500 diagnostics par projet)

Première étape de l'accompagnement, ce diagnostic doit se dérouler de manière individuelle selon un référentiel transmis au Département dans la demande de subvention.

Ce diagnostic doit permettre d'identifier les modalités d'accompagnement devant être mises en place pour chaque personne. Les personnes reçues en diagnostic devront bénéficier d'un suivi sans pour autant nécessairement d'être équipées d'un ordinateur.

Les personnes seront orientées sur PLAT'IN par des professionnels de l'insertion du territoire (Agences locales d'insertion, Services sociaux, CCAS, Missions Locales, Services de l'Aide Sociale à l'Enfance, SIAE, ...) selon des modalités à décrire en annexe de la réponse « Description du projet ».

Les lieux de permanences accueillant les diagnostics devront être identifiés avant le démarrage du projet afin de permettre au Département de réaliser un support d'information unifié destiné aux prescripteurs et au public.

Le porteur de projet veillera à la mise en place d'au moins une permanence dans chacune des villes du territoire au plus près des publics et dans une logique d'aller vers.

- **Un équipement informatique (minimum 350 bénéficiaires équipés)**

Faisant suite au diagnostic initial et selon les besoins des personnes accompagnées, il s'agira ensuite de proposer un équipement informatique.

La phase de diagnostic permettra de définir si une personne a besoin d'équipement informatique et, le cas échéant, de préciser le type d'équipement adéquat requis.

Le consortium retenu sera chargé de l'acquisition du matériel informatique, en privilégiant autant que faire se peut un approvisionnement local et responsable en matière sociale et environnementale (matériel reconditionné localement...) et de la distribution (stockage, acheminement, maintenance...).

Le matériel devra être remis aux personnes sans contrepartie ou avec une contrepartie modérée afin de rester accessible aux publics concernés.

Les projets proposant des ateliers visant à assurer la maintenance des équipements (ateliers de réparation, repair cafés...) sont encouragés.

- **Une connexion Internet**

La phase de diagnostic permettra également de déterminer le besoin des personnes en termes de connexion Internet.

Pour les personnes ne disposant pas d'une connexion personnelle et selon leur niveau d'autonomie, une connexion pour une période minimale de 6 mois pourra être proposée.

Cette connexion devra être proposée aux personnes sans contrepartie ou avec une contrepartie modérée afin de rester accessible aux publics concernés.

Le porteur de projet s'engage à assurer la gestion opérationnelle de l'activation des connexions. Le cas échéant, les modalités de rechargement devront être prises en charge ou accompagnées par le porteur de projet.

- **Une orientation sur un accompagnement ou une formation aux usages numériques**

Mobilisation de l'offre

En matière d'inclusion numérique, de nombreuses offres de service existent sur le territoire de Seine-Saint-Denis.

Ces offres couvrent des besoins divers et complémentaires : initiation à l'informatique et/ou à l'utilisation d'Internet, accompagnement dans les démarches administratives dématérialisées, perfectionnement dans l'utilisation de certains outils ou encore numérique créatif.

Différents dispositifs seront à mobiliser : Seine-Saint-Denis Compétences et Seine-Saint-Denis Numerik (formations conventionnées par le Département), ateliers proposés par les structures accueillant des Conseillers Numériques France Services (CNFS) , offres proposées par les EPT et les communes, ressources mises à disposition par les bibliothèques et médiathèques, offres proposées par les structures d'insertion (par ex : Maisons de l'Emploi...

Il s'agira d'orienter les personnes accompagnées par PLAT'IN sur les actions et formations accessibles les plus adaptées à leurs besoins allant de l'initiation au perfectionnement. Ces actions doivent permettre de développer leur autonomie numérique dans une optique d'insertion socio-professionnelle.

Si l'offre présente sur chaque territoire ne couvre pas suffisamment les besoins identifiés pour les publics ciblés, le consortium pourra proposer, dans le cadre du présent appel à projet, une offre de formation additionnelle dédiée.

En lien avec le prescripteur, une attention particulière devra être portée à la sécurisation du parcours et à la prévention de l'abandon au moment de l'entrée dans une action ou en formation.

Contribution à l'animation et à la coordination de l'offre

Les consortiums portant les PLAT'IN devront connaître le plus exhaustivement possible l'offre de son territoire, développer leur expertise sur la thématique de l'inclusion numérique et créer un écosystème collaboratif. Tenant compte des perspectives de déclinaison territoriale de la feuille de route nationale France Numérique Ensemble et en complémentarité des actions engagées par les EPT, il est demandé aux PLAT'IN de :

- Identifier, repérer, recenser l'offre de formation existante (ateliers et/ou « cours ») : structures, types de cours/formations proposés, fréquence, déroulement des actions, nombre de places disponibles... ;
- Contribuer à l'animation des réseaux d'acteurs de l'inclusion numérique en apportant une expertise ;
- Animer des réunions de coordination pour une meilleure interconnaissance des différents partenaires en proposant notamment des temps de partage de pratique, de création d'outil commun ;
- Coordonner la mise en œuvre des permanences numériques ;
- Organiser des rencontres entre structures intervenant par ville et/ ou à l'échelle intercommunale ;
- Participer à des réunions partenariales organisées sur les thématiques de médiation et d'inclusion numérique ;
- Relayer des informations / formations transmises par les acteurs régionaux ou départementaux.

Le Département apportera un appui à la mise en œuvre de cette coordination.

- **Une certification des compétences numériques**

Selon le projet et les souhaits des personnes accompagnées, le passage d'une certification des compétences numériques devra pouvoir leur être proposée.

La nécessaire maîtrise des outils numériques pour une part importante des métiers fait de la possession d'une certification de ce type un atout pour les publics en insertion.

Plusieurs types de certification pourront être proposés afin de correspondre aux projets et aux compétences des personnes (PIX, TOSA, CléA Numérique).

- **Un suivi à 3 mois**

Le suivi des personnes jusqu'à 3 mois après la réalisation du diagnostic est une garantie importante de la réussite de l'action. Ce contact à 3 mois vise notamment à évaluer et confirmer l'adéquation des actions proposées avec le projet de la personne.

Les données de parcours issues des diagnostics et du suivi des personnes devront être mises à disposition des prescripteurs ayant orienté les personnes afin de garantir la cohérence globale de l'accompagnement et la pertinence des suites du parcours.

- **Une fonction d'observatoire**

Les données de parcours issues des diagnostics et du suivi à 3 mois des personnes devront être mises à disposition du Département de Seine-Saint-Denis à des fins d'étude et d'évaluation du dispositif via un opérateur habilité.

Il s'agit d'organiser et d'harmoniser le recueil auprès des personnes accueillies et des différents partenaires de tous renseignements utiles à une analyse fine du projet :

- Recensement catégorisé des besoins : profils, objectifs ...
- Analyse et mesure de l'écart entre les demandes des publics et l'offre de formation (capacité d'accueil, contenu, rythme...) ;
- Proposition de préconisation pour la construction de l'offre de formation ;
- Entrée en formation.

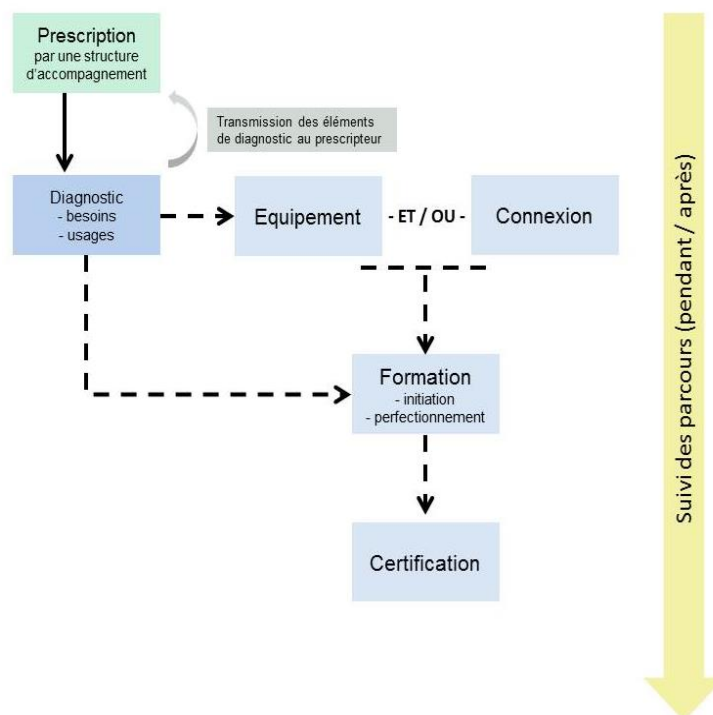
Les actions mises en œuvre dans le cadre de cet appel à projet feront l'objet d'une étude ayant un double objectif :

- Améliorer la connaissance des besoins des publics en insertion de Seine-Saint-Denis en matière de médiation et d'inclusion numérique
- Contribuer à évaluer l'impact du projet

L'objectif annuel est de viser, pour chaque territoire :

- Le diagnostic initial d'au moins 500 personnes, soit au moins 2000 personnes à l'échelle départementale ;
- L'équipement en matériel informatique d'au moins 350 personnes, soit au moins 1400 personnes à l'échelle départementale ;
- La connexion internet de 6 mois minimum d'au moins 50 personnes, soit au moins 200 personnes à l'échelle départementale ;
- L'orientation sur des formations ou dispositifs d'accompagnement aux usages numériques d'environ 150 personnes, soit environ 600 personnes à l'échelle départementale ;
- Le passage d'une certification pour au moins 20 personnes, soit au moins 80 personnes à l'échelle départementale ;
- La mise en place d'ateliers réparation pour 100 personnes, soit 400 personnes au niveau du Département.

Schéma récapitulatif de l'accompagnement cible visé par cet appel à projet



3 – CADRE GENERAL DE L'APPEL A PROJET

Territoires d'intervention

Cet appel à projet se décline sur les 4 territoires infra-départementaux définis par le Grand Paris :

- Territoire 6 : Plaine Commune
- Territoire 7 : Paris Terres d'Envol
- Territoire 8 : Est Ensemble
- Territoire 9 : Grand Paris Grand Est

Les réponses attendues devront cibler un territoire particulier. Une structure ou un consortium souhaitant faire une proposition pour plusieurs territoires devra soumettre autant de demandes de subvention que de territoires.

Les réponses au présent appel à projets devront veiller à assurer un déploiement du projet et un accompagnement des publics le plus équitable possible à l'échelle infra-territoriale.

Publics ciblés

Les actions proposées devront s'adresser aux personnes en insertion :

- Allocataires du RSA et en particulier les personnes en formation ou engagées dans un programme d'accompagnement à l'entrepreneuriat ayant besoin d'un équipement informatique pour réaliser leurs démarches d'insertion ;
- Chômeurs de longue durée ;
- Jeunes accompagné par les missions locales, en complément de l'offre de droit commun existant ;
- Jeunes en contrat jeune majeur (ASE), en complément du programme dédié mis en place par le Département¹ et Mineurs Non Accompagnés (MNA)
- Salariés en insertion (SIAE).

L'orientation des personnes en insertion devra être effectuée par les services départementaux et structures d'accompagnement des publics en insertion :

- Agences Locales d'Insertion
- Associations spécialisées dans l'accompagnement de publics vulnérables allocataires du RSA
- Service social départemental
- France Travail
- Missions Locales
- Services de l'Aide Sociale à l'Enfance
- Structures Insertion par l'Activité Economique

¹ Pour les jeunes suivis par l'ASE, la circonscription de rattachement permettra de définir l'inscription territoriale de la demande (et non la ville de résidence de la / du bénéficiaire).

Phasage du projet

Les projets devront démarrer le 1^{er} janvier 2025. L'ensemble des bénéficiaires devra avoir été reçu pour la partie "diagnostic individuel" au 30 septembre 2025. Un bilan sera réalisé par la structure porteuse du consortium territorial au plus tard 31 octobre 2025.

- | | |
|--|---------------------------------|
| • Réponse à l'appel à projet attendue : | avant 30 juin 2024 23H59 |
| • Instruction : | juillet-août 2024 |
| • Notification des projets retenus : | septembre 2024 |
| • Conventionnement : | octobre 2024 |
| • Versement de la subvention annuelle départementale : | décembre 2024 |
| • Réponse à l'appel à projet FSE+ complémentaire : | dernier trimestre 2024 |
| • Démarrage de l'action : | janvier 2025 |
| • Instruction et conventionnement FSE+ : | premier trimestre 2025. |

Coordination du consortium

La structure qui, parmi les membres du consortium, portera la proposition devra assurer la coordination du projet et son suivi administratif, en particulier concernant le financement départemental et européen.

La coordination du projet est adossée à la comitologie suivante :

- Un comité de pilotage départemental réuni une fois par an à l'initiative du Département en présence du porteur du projet, de représentants de la Préfecture, de la DRIEETS et des EPT ;
- Un comité technique par territoire réuni une fois par an à l'initiative du porteur de projet et des membres du consortium, en présence de représentants du Département, de la Préfecture, des EPT et des structures d'accompagnement prescrivant sur la PLAT'IN ;
- Un dialogue de gestion par territoire à l'initiative du Département, entre le porteur du projet et le Département, au moment de la présentation du bilan annuel ;
- Un comité opérationnel mensuel par territoire à l'initiative du porteur du projet et en présence des membres du consortium, du Département et de partenaires locaux autant que de besoin.

Critères d'éligibilité

Les critères d'éligibilité sont :

- L'implication dans le déploiement de l'expérimentation 2022-2023-2024 ;
- La réponse aux besoins identifiés dans le présent cahier des charges ;
- La démarche partenariale concrétisée dans un consortium coordonné par l'une de ses structures membres et l'inscription dudit consortium dans un réseau d'acteurs plus large ;
- L'articulation avec les structures d'accompagnement des publics (Agences Locales d'Insertion, Circonscription de service social, Service de l'Aide Sociale à l'Enfance, Missions Locales, SIAE ...), les associations intervenant dans le domaine de la médiation numérique et les dispositifs nationaux déployés (conseillers numériques, lauréats Métropole du Grand Paris...);
- Le caractère structurant du projet proposé pour le champ de l'inclusion numérique.

Une attention particulière sera également portée à l'implication d'acteurs de l'économie sociale et solidaire de chaque territoire dans le projet (par exemple pour le reconditionnement d'ordinateurs...).

Le porteur de projet doit être soit :

- Une association,
- Une structure de l'Economie Sociale et Solidaire, pouvant justifier de son appartenance à l'ESS par statut juridique ou agrément.

Un soutien, formalisé par une lettre de soutien, de l'EPT du territoire concerné devra être transmis avec la réponse à l'appel à projet.

Financement et conventionnement

Le présent appel à projets portera sur trois ans (2025-2026-2027) et l'enveloppe totale allouée par le Département est de 1 107 000€ (investissement compris) répartie entre les quatre territoires.

Le financement des actions retenues proviendra des crédits d'insertion du Département et des crédits des Fonds Sociaux Européens.

S'agissant de la participation financière des publics :

- Aucune participation financière ne pourra être demandée aux bénéficiaires pour les parties « diagnostic », « formation » et « certification » ;
- Le matériel informatique devra être remis aux personnes sans contrepartie ou avec une contrepartie modérée afin de rester accessible aux publics accompagnés ;
- L'offre de connexion devra être proposée sans contrepartie ou avec une contrepartie modérée afin d'être accessible pour les publics accompagnés.

L'appel à projet FSE+ sera ouvert, dans un second temps, à l'automne 2024.
Le co-financement portera uniquement sur la partie coordination et suivi administratif du projet.
Un appui aux porteurs sera mis en place par le Département.

Les projets retenus feront l'objet d'une convention de 3 ans entre le porteur de projet et le Département. Cette convention précise les engagements des deux parties : le plan d'actions, les modalités de versement de la subvention, l'évaluation du projet et le contrôle de l'utilisation de la subvention, la confidentialité et le traitement des données.

Le détail des comptes approuvés de la structure et son rapport d'activité devront être adressés au Département au plus tard 6 mois après la fin de l'année de mise œuvre.

Si le projet est retenu, la structure s'engage à le mettre en œuvre, ou alors à justifier explicitement les raisons de sa non mise en œuvre auprès du Département.

Le porteur de projet devra mettre en place des outils d'évaluation permettant d'apprécier la conformité de son action par rapport au projet initial retenu par le Département lors de l'instruction du présent appel à projets, sa qualité et ses résultats.

Les services du Département effectueront des visites pour s'assurer du bon déroulement du projet.

4 - SELECTION DES PROJETS

Outre la qualité du contenu des projets proposés, le Département sera attentif aux critères suivants :

- Expertise de la structure dans l'accompagnement des publics en insertion sur les enjeux d'inclusion numérique ;
- Mise en œuvre des moyens humains et matériels permettant la bonne réalisation de l'action, sur la base d'un budget sincère et justifié dans sa réalisation ;
- Ingénierie mise en œuvre pour la réalisation du projet dans sa globalité, capacité à assurer la gestion du consortium, le suivi administratif et financier ainsi que l'évaluation de l'action ;
- Méthodologie de structuration des fonctions d'observatoire de l'offre et de la demande ;
- Qualité et nature du consortium établi pour répondre à l'appel à projet ;
- Qualité et nature des partenariats noués autour du projet proposé (en particulier avec les services prescripteurs) ;
- Soutien apporté au projet par l'EPT du territoire concerné ;
- Santé financière et rigueur administrative de la structure portant le projet ;
- Cohérence du projet avec les projets de territoires existants en matière d'inclusion numérique élaborés par chaque EPT.

L'ensemble des projets retenus devront respecter les exigences suivantes :

- Respect de la convention et de ses annexes entre le Département et la structure portant le projet de consortium. Cette convention précise notamment les éléments à transmettre en amont et en aval de l'action, relatifs au suivi et à l'évaluation de l'action.
- Mise en place des temps formels en début et fin d'action (comités de pilotage, de bilan...), auxquels seront conviés le Département, l'EPT concerné et les services de l'Etat (Préfète Déléguée à l'Egalité des Chances).

5 - MODALITES DE REPONSE A L'APPEL A PROJETS

Les modalités de réponse à cet appel à projets sont totalement dématérialisées via la plateforme en ligne « demarches-simplifiees.fr » : tout projet déposé par un autre canal sera déclaré irrecevable.

Le dépôt de projets sera accessible jusqu'au dimanche 30 juin à 23h59.

Passé, ce délai il ne sera plus possible de déposer de nouveau dossier, ni de modifier un dossier ou brouillon de dossier existant.

La réponse à l'appel à projets nécessitera deux réponses distinctes en cliquant sur les liens suivants :

- Demande de subvention de fonctionnement

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/subvention-cd93-appels-a-projets-fonctionnement>

- Demande de subvention d'investissement (achats ordinateurs)

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/subvention-cd93-appels-a-projets-investissement>

Une **notice explicative détaillée** est disponible sur la plateforme de dépôt. Merci de vous y reporter obligatoirement avant de commencer à candidater.

Si toutefois, malgré cette notice, des difficultés survenaient à l'utilisation de la plateforme de dépôt, merci de contacter le Département :

Département de la Seine Saint Denis
Direction de l'Insertion de l'Emploi et de l'Economie Sociale et Solidaire
Service Orientation et Accompagnement des Publics

Karine Lecomte
Cheffe de projet Inclusion Numérique

klecomte@seinesaintdenis.fr

01.43.93.41.05

06.12.82.00.74